

# Attention, chantier(s) !

Propos recueillis par  
Marie-Noëlle LOVENFOSSE, Brigitte GERARD et Conrad van de WERVE

Il y a du pain sur la planche... C'est le moins que l'on puisse dire, si on s'attarde sur les différents chantiers des fédérations de l'enseignement fondamental, secondaire, supérieur, de promotion sociale et des centres PMS libres pour cette année scolaire. *entrées libres* donne la parole à leurs Secrétaires généraux.

## Enseignement fondamental - Godefroid CARTUYVELS

Les forces de la Fédération de l'Enseignement fondamental catholique (FédEFoC) seront essentiellement consacrées à la mise en œuvre du dispositif des plans de pilotage (PP), qui s'implémente en trois vagues successives. Chacun des services y contribue, en concertation avec les autres, en fonction de sa spécificité :

- **La Cellule de Conseil et de soutien pédagogique** est très largement mobilisée depuis 2018. Elle effectue, vague après vague, le travail de formation des directions et d'aide à la conception des PP, essentiellement via les conseillers pédagogiques. Toutes les écoles devront avoir déposé leur PP pour avril 2021. Par ailleurs, l'expérience *Prof'essor* en tant qu'outil, dans le cadre des PP, visant à développer le travail collaboratif se poursuit, de même que le dispositif expérimental de soutien aux écoles en écart de performances ;

- **Le Service Formation (FOCEF)** doit, lui, analyser les plans de formation conçus dans le cadre des PP pour tenter de dégager les grandes lignes d'une programmation cohérente par rapport aux besoins exprimés. La FOCEF travaille déjà à la mise en œuvre d'un large dispositif de formation relatif à l'adaptation du programme de l'enseignement maternel au nouveau référentiel « compétences initiales », puisque toutes les écoles, dans le cadre du PP, devront mettre en place un dispositif lié au tronc commun. Il faudra également mettre en œuvre un dispositif plus large qu'actuellement en termes de formation des instituteurs(-trices) impliqué(e)s dans les dispositifs DASPA et français langue d'apprentissage. Cette formation sera une condition légale pour exercer dans ces cadres-là ;

- Quant au **Service de Productions pédagogiques (SPP)**, il doit concevoir, d'ici septembre 2020, en lien avec le tronc commun et le nouveau référentiel « compétences initiales », un nouveau programme pour l'enseignement maternel. Il doit aussi poursuivre la confection des épreuves interdiocésaines (elles constituent l'un des éléments essentiels des « miroirs » mis à disposition des écoles pour la conception de leur PP) et d'un certain nombre d'outils destinés à aider les établissements dans la mise en œuvre de leur PP (programme « Parler », Langue, etc.).

À ceci, on peut ajouter la production du nouveau programme de religion, ainsi que la formation à son appropriation par les enseignants concernés. Pour ce qui est de l'enseignement spécialisé, tout ce qui précède est valable. En matière d'aménagements raisonnables et d'intégration, Il faut noter la poursuite de la mise en place des quatre expériences-pilotes PARI.

Notons que **le Service juridico-administratif**, outre ses tâches classiques de soutien aux directions et aux PO, est également beaucoup sollicité sur les aspects juridiques et administratifs liés aux projets évoqué ci-dessus. **CvdW et MNL**



## Enseignement secondaire Éric DAUBIE

Nous porterons une attention particulière aux dossiers suivants :

- **Plans de pilotage** : les écoles de la vague 2 doivent écrire leur plan de pilotage pour le 30 avril 2020. Il s'agit de les soutenir, mais aussi de continuer à prendre en compte les écoles de la vague 1, qui doivent mettre en œuvre leur plan de pilotage, devenu un contrat d'objectifs avec les autorités publiques ;

- **Travail collaboratif** : le déploiement des plans de pilotage dans les écoles suppose de développer le travail collaboratif. Dans un premier temps, lorsque la commission paritaire aura abouti à un accord, les écoles devront prévoir dans leur règlement les modalités de mise en pratique du travail collaboratif. Il faudra ensuite les outiller en méthodes de travail et les soutenir en leur suggérant un certain nombre d'objets de travail collaboratif ;

- **Enseignement qualifiant** : le Service francophone des métiers et des qualifications génère de façon plus régulière des profils de formation, qu'il faut introduire dans les écoles. Cela entraîne des mouvements autour de l'offre de formation, tant dans l'enseignement ordinaire que dans l'enseignement professionnel spécialisé. Par ailleurs, la Déclaration de politique communautaire (DPC) et les accords de gouvernement régionaux prévoient de clarifier le périmètre d'action de l'enseignement et des autres opérateurs de formation en alternance, ce qui est essentiel pour pouvoir développer cette modalité d'apprentissage très porteuse pour conduire à l'emploi ;

▪ **Tronc commun** : le Pacte prévoit un tronc commun davantage polytechnique et des grilles horaires jusqu'à 15 ans, mais au-delà, c'est très peu explicité. Il y a des questions importantes à régler en ce qui concerne l'avenir des établissements qui n'organisent qu'un ou deux degrés et l'ajustement de l'infrastructure de nos écoles. En termes d'équipement, il s'agit de prendre en compte la dimension polytechnique du tronc commun en prévoyant des espaces, des locaux et du matériel adéquats ;

▪ **Décret « Inscriptions »** : la DPC annonce sa révision, et nous serons sans doute associés à la réflexion. Il s'agira d'éviter les listes d'attente, mais la solution idéale n'existe peut-être pas. Le système d'aujourd'hui n'est pas totalement satisfaisant mais il est rodé, et même s'ils ne sont pas idéaux, il prévoit des critères de départage là où les demandes d'inscription sont plus nombreuses que les places disponibles ;

▪ **Titres et fonctions** : il faut travailler à la simplification administrative, en revoyant notamment le décret « Titres et fonctions », dans le cadre d'une pénurie d'enseignants préoccupante. Aujourd'hui, le texte conduit à une segmentation des attributions d'enseignants sur plusieurs écoles, parce qu'un enseignant ne peut pas voir son horaire complété dans des cours où il n'a pas un titre requis. Il faut simplifier la législation partout où c'est possible, de façon à ce qu'elle soit moins lourde à mettre en œuvre et moins contraignante pour les secrétariats. **BG**

.....

## Enseignement supérieur - Vinciane DE KEYSER

La Fédération de l'Enseignement supérieur catholique (FédESuC) suivra plus particulièrement quatre dossiers :

▪ **Réforme de la formation initiale des enseignants (FIE)** : la Déclaration de politique communautaire (DPC) annonce le report d'un an de la réforme. Période qui peut être utilement mise à profit pour clarifier le décret ou apporter des modifications nécessaires, mais qui ne devrait pas donner lieu à une révocation de la création du master, ce qui engendrerait une incompréhension bien légitime des acteurs de terrain qui ont travaillé d'arrache-pied sur ce projet. Il s'agira donc de repenser le lien avec

le Pacte d'excellence et le futur tronc commun, réévaluer le financement de la formation et envisager des alternatives là où les équipes pédagogiques et administratives ont pointé des difficultés de mise en œuvre. La question des barèmes devra également faire l'objet d'un accord. Une éventuelle modification du décret FIE passera nécessairement par des négociations et la rédaction d'un décret qui intégrera les adaptations ;

▪ **Décret « Paysage »** : les acteurs de terrain mettent en évidence de nombreuses dérives liées à l'application du décret « Paysage ». La DPC en annonce l'évaluation. Les mesures qui en découleront devraient permettre d'assurer une cohérence pédagogique dans le parcours de l'étudiant et de simplifier la charge administrative pour les institutions. Nous n'hésiterons pas à formuler des recommandations en ce sens ;

▪ **Refinancement de nos établissements** : l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur revendiquent une hausse des budgets alloués par la FWB pour compenser les pertes liées au mécanisme d'enveloppe fermée. La DPC évoque le refinancement, mais ne se prononce pas sur des montants précis. Elio DI RUPO a annoncé 50 millions EUR pour l'enseignement supérieur sur cinq ans, montant nettement insuffisant au regard des demandes formulées par les Hautes Écoles (HE) et les universités. Concrètement, la demande des Hautes Écoles, relayée dans le memorandum du Conseil interréseaux de concertation des HE, s'élève à 20 millions EUR par an durant la législature ;

▪ **Recherche en Hautes Écoles (HE) et Écoles supérieures des arts (ESA)** : cela fait plusieurs années que l'on revendique des moyens financiers dédiés à la recherche, dignes de l'investissement de nos établissements dans cette mission<sup>1</sup>.

→ **Rôle de la Fédération** : par la mise en réseau et l'organisation d'actions ciblées, la Fédération souhaite continuer à soutenir et à inspirer ses HE et ESA, de même que les accompagner dans leur développement et leur recherche d'excellence. Nous organisons notamment un séminaire résidentiel en novembre, avec toutes les directions des HE et ESA, sur le thème des innovations pédagogiques. **BG**

.....  
1. Lire l'article consacré à la recherche dans l'enseignement supérieur en pp. 18-19 de ce numéro





Illustration : Anne HOOGSTOEL

## Centres PMS

### Sophie DE KUYSSCHE

■ Notre premier chantier, très positif, concerne l'accueil, depuis le 1<sup>er</sup> septembre dernier, d'auxiliaires logopédiques dans les centres PMS. Dans le cadre des nouveaux moyens dévolus à l'enseignement maternel par le Pacte pour un enseignement d'excellence, la ministre SCHYNS a fait le choix de permettre l'engagement de 170 logopèdes (pour l'ensemble des réseaux). Ils sont chargés d'un travail d'agent PMS, axé avant tout sur le développement du langage et la communication auprès d'une population tout à fait spécifique, qui est celle des enfants fréquentant l'enseignement maternel. Les premiers échos sont très positifs. La Fédération des Centres PMS libres (FCPL) évaluera, après trois mois, ce qu'il y a lieu de mettre en place en son sein (formations, groupe de travail pour la réalisation d'un outil, échanges de pratiques, etc.) pour soutenir leur travail, ainsi que celui de toute l'équipe des centres, dans cette dimension très importante d'apprentissage du langage qui conditionne tant de choses par la suite ;

■ Le deuxième chantier, c'est le **projet de réforme des centres PMS** dans le cadre du Pacte. Cette réforme concernera

## Enseignement de promotion sociale - Stéphane HEUGENS

Nous travaillons sur quatre grands axes :

■ Le « **fil rouge** » concerne le pilotage (plans de pilotage et pilotage stratégique de nos écoles). Là n'est pas le dernier, nous nous sommes penchés sur la place de nos établissements dans le paysage. Cette année, nous allons entrer dans le pilotage interne : missions, visions, valeurs, projet, objectifs, indicateurs, recueil de données, dans l'objectif d'une véritable systématisation de gestion de la qualité et du pilotage stratégique ;

■ **L'accompagnement des établissements** : les « fils rouges » des années précédentes continuent à s'implanter : e-learning, valorisation des acquis, gouvernance, accompagnement pédagogique ;

■ **Le début d'une réflexion à propos des modifications touchant les adultes en reprise d'études (génération « Y »)**, qui sera travaillée en détail pendant 2 à 3 ans. On commence, en effet, à voir arriver dans nos formations les « anciens jeunes » « Y » ou 2.0. On observe une transformation assez importante des comportements de ces jeunes adultes en reprise d'études, qui impacte de manière non négligeable les enseignants et les directions. Auparavant, l'adulte était par essence motivé, parce qu'il avait un projet professionnel précis. On a dorénavant affaire à des personnes qui veulent du « tout, tout de suite ». Elles sont dans un autre rapport au savoir, au temps, à la norme. L'idée que se former fatigue et prend du temps est devenue très difficile à faire passer. Nous souhaitons pourtant que nos formations gardent leur spécificité et ne versent pas dans l'utilitarisme ou le prêt-à-porter. On prend le temps de former à la réflexion, à la compréhension, etc. Nous partons du principe que les acquis d'apprentissage seront majoritairement (ré)utilisables et transférables. Or, on commence à constater pas mal de problèmes liés à un changement de mentalité et de posture par rapport à la reprise d'études facultative : problèmes de motivation, de volatilité... ;

■ L'accompagnement des établissements dans la **mise en œuvre de la Déclaration de politique communautaire et la Déclaration de politique régionale** : valorisation des parcours de formation professionnelle, développement des codiplomations, incitants à la fusion des écoles de trop petite taille, levée des obstacles à la reprise d'études, etc. **MNL**

principalement la gouvernance et le pilotage des centres, avec un système de double contractualisation, à la fois entre chaque centre et chacune des écoles avec lesquelles il collabore, ainsi qu'avec l'autorité publique représentée par le DCO. La contractualisation clarifiera la manière dont le centre, en fonction de ses missions et de son projet de centre, pourra contribuer à la mise en œuvre du contrat d'objectifs de l'école. La réforme visera aussi à recentrer les missions des centres PMS et à revoir leurs règles de financement. Ce dernier point vise à rendre le mécanisme d'octroi des moyens plus linéaire qu'il ne l'est actuellement, tout en restant dans un cadre budgétaire similaire. À la FCPL, nous suivons de près les travaux d'opérationnalisation de ces mesures.

■ Au-delà de ces points, la FCPL poursuit ses activités habituelles de représentation des centres PMS libres, de services aux centres, d'organisation des formations continues pour les agents et les directions ainsi que d'animation du réseau. Dans l'axe animation, citons par exemple la commission relative au travail des CPMS au fondamental, idem au secondaire, les groupes de travail concernant divers aspects du travail PMS, par exemple les aménagements raisonnables et le rôle du CPMS dans l'accompagnement des élèves à besoins spécifiques, les questions d'éthique et de déontologie, l'accompagnement d'élèves précarisés, etc. **MNL**